

s.B.30.1.

Berne, le 2 décembre 1965

CONFIDENTIEL

CONSIDERATIONS

SUR LE PROBLEME DE LA "PRESENCE DE LA SUISSE" DANS LE MONDE

Table des matières

	Pages
CONSIDERATIONS SUR LE PROBLEME DE LA "PRESENCE DE LA SUISSE" DANS LE MONDE	1

CHAPITRE I

INSTITUTIONS CHARGEES DU RAYONNEMENT DE LA SUISSE A L'ETRANGER

<u>A. Remarques préliminaires</u>	
<u>B. Institutions officielles fédérales</u>	
<u>I. Service de l'administration fédérale</u>	
a) Ambassades et consulats	3
b) Service des intérêts étrangers du Département politique	4
c) Service de l'assistance technique aux pays en voie de développement	4
d) Ecole polytechnique fédérale	7
<u>II. Fondation de droit public</u>	
a) Pro Helvetia	7
b) L'Office national suisse du tourisme	9
<u>C. Institutions semi-officielles</u>	
<u>I. Institutions situées en Suisse</u>	
a) Office suisse d'expansion commerciale	10

b) Institut universitaire des hautes études internationales	11
--	----

II. Institutions suisses à l'étranger

a) Institut suisse de Rome	11
b) Fondation suisse à la Cité universitaire de Paris	12

D. Institutions cantonales et communales

a) Universités	12
b) Rencontres internationales de Genève	13
c) Manifestations culturelles	13
d) Institut tropical suisse de Bâle	13

E. Institutions privées

a) Swissair	13
b) Studio des ondes courtes de la SSR	14
c) Les Suisses de l'étranger et leurs institutions	15
d) Entreprises financières et commerciales	17
e) Centre suisse de recherche scientifique en Côte-d'Ivoire	17
f) Assistance technique privée	17

F. Institutions internationales

I. La Suisse et les organisations internationales

a) Action humanitaire de la Suisse dans le cadre de l'ONU	18
b) Institutions spécialisées des Nations-Unies	19
c) Organisations européennes	19
d) Organisations scientifiques internationales et européennes	20
e) La Suisse centre international	20

II. Le C.I.C.R.

21

CHAPITRE II

INVENTAIRE DES CRITIQUES ADRESSEES A LA SUISSE PAR L'ETRANGER

<u>A. Remarques préliminaires</u>	23
<u>B. Exposé des critiques</u>	23
<u>I. Critiques d'ordre politique</u>	
a) Neutralité et non-appartenance à l'ONU	24
b) Le système démocratique	25
c) Suffrage féminin et articles confessionnels	26
<u>II. Critiques d'ordre économique et scientifique</u>	
a) Secret bancaire et oasis fiscal	26
b) Importations	27
c) Tourisme	27
d) Problème scientifique	28
<u>III. "The ugly Swiss"</u>	28

CHAPITRE III

COMMENT APPRECIER LES CRITIQUES

<u>A. Coup d'oeil rétrospectif</u>	
I. Exemples	31
II. Comment peut-on expliquer ces critiques ?	32
<u>B. La valeur de ces critiques aujourd'hui</u>	33

CHAPITRE IV

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

A. La méthode

I. Pourquoi les méthodes actuelles ne suffisent-elles pas ?	36
II. Coordination de la diffusion et de la propagande	37

B. Questions concrètes

I. Politique de solidarité internationale	40
II. Les Suisses à l'étranger	41
III. Les "maisons suisses"	42
IV. Visites officielles	42
V. Elargissement des moyens dont disposent les organismes chargés du rayonnement de la Suisse à l'étranger	42
a) Ambassades et Consuls	42
b) ONST, OSEC, Pro Helvetia	43
VI. Questions diverses	44

s.B.30.1.

Berne, le 2 décembre 1965

CONSIDERATIONS

SUR LE PROBLEME DE LA "PRÉSENCE DE LA SUISSE" DANS LE MONDE

Le problème de la "présence de la Suisse" dans le monde, dont on se préoccupe beaucoup actuellement, souvent sans chercher à le définir véritablement, n'est pas nouveau. Il semble, cependant, avoir pris, depuis quelques années surtout, une acuité particulière, ceci pour des raisons diverses, parfois difficiles à déceler.

Les termes "présence de la Suisse dans le monde", aussi vagues qu'imprécis, recouvrent des réalités fort diverses. Aussi serait-il souhaitable de les définir. La Suisse est-elle la Suisse officielle ou bien est-ce l'ensemble des citoyens, voire des habitants du pays ? Est-ce la Suisse telle qu'elle se présente chez nous ou bien encore telle qu'on la voit à l'étranger ? Et l'étranger, est-ce l'ensemble des Etats ou est-ce l'ensemble des individus les composant ?

Afin de donner un cadre utilisable à un problème mal défini, nous chercherons à limiter l'exposé qui va suivre à des institutions et à des particularités qui nous paraissent être caractéristiques de cette question.

Nous passerons tout d'abord en revue les différents moyens et institutions pouvant assurer le rayonnement de la Suisse à l'étranger; puis nous essayerons de faire un inventaire des critiques que l'on y émet à notre sujet. Nous envisagerons, enfin, un certain nombre de mesures destinées à améliorer notre position dans le monde.

L'exposé qui va suivre n'est pas exhaustif. Il n'envisage, en effet, qu'une partie du problème de la "présence de la Suisse", celle relative à l'analyse des critiques que notre pays provoque à l'étranger, les appréciations positives que la Suisse suscite

- 2 -

n'y étant pas mentionnées. Le lecteur voudra donc bien garder à l'esprit que ce rapport n'est pas, à dessein pessimiste, mais qu'il est consacré à l'analyse des critiques qui s'élèvent à notre sujet et aux moyens d'y faire face.

CHAPITRE IINSTITUTIONS CHARGÉES DU RAYONNEMENT DE
LA SUISSE A L'ETRANGERA. Remarques préliminaires

Cet inventaire - incomplet - des institutions chargées du rayonnement de la Suisse à l'étranger ne prétend pas être établi selon un ordre rigoureux. Il est, en effet, délicat de grouper ces différentes institutions, leur forme juridique ne correspondant pas toujours à la réalité. C'est ainsi que des institutions juridiquement privées dépendent de plus en plus fréquemment de l'aide de la Confédération. Celle-ci se fait, d'autre part, souvent représenter au sein des comités directeurs de ces institutions par des fonctionnaires, tandis que les comités d'institutions officielles sont composés, en partie, de représentants d'organisations privées. Aussi la limite entre l'officiel et l'inofficiel est-elle, à l'heure actuelle, aléatoire.

Signalons enfin que nous nous bornerons à mentionner ce qui s'est fait dernièrement. Nous n'avons pas l'intention de faire un exposé historique des institutions chargées du rayonnement de la Suisse à l'étranger et des discussions qui se sont déroulées depuis un demi-siècle environ.

B. Institutions officielles fédéralesI. Service de l'administration fédéralea) Ambassades et consulats

La Suisse entretient dans le monde des représentations diplo-

matiques et consulaires, sans discrimination, conformément à sa politique de neutralité qui lui impose de traiter sur un pied d'égalité tous ses partenaires internationaux. Depuis 1938, on assiste à un développement du nombre de nos représentations à l'étranger. Ce développement, dû notamment à la constitution impressionnante de nouveaux Etats, s'est traduit de la manière suivante : il y avait, en 1938, 22 légations et 103 consulats. Il y a actuellement 68 ambassades, 5 délégations permanentes (auprès des Communautés européennes à Bruxelles, auprès de l'OCDE à Paris, auprès des Nations-Unies à New York, auprès de l'AELE à Genève et à Berlin). Il y a 40 consulats généraux, 57 consulats et 1 vice-consulat.

Signalons que la République démocratique allemande, le Vietnam du Nord et la Corée du Nord n'ont pas été reconnus par la Confédération.

b) Service des intérêts étrangers du Département politique

La Suisse a été très fréquemment choisie par les Etats intéressés comme puissance protectrice en raison de sa neutralité perpétuelle conforme à l'intérêt de toutes les nations et reconnue par le droit international public. Actuellement, elle est mandataire de 17 Etats, dont 10 à Cuba (les Etats-Unis et 9 Etats sud-américains). La mission de rapatriement de citoyens cubains aux Etats-Unis, qui a été récemment confiée à la Suisse, est particulièrement significative de l'importance de ce service. Signalons enfin, que si la Suisse représente surtout les intérêts des pays appartenant au bloc occidental, elle n'en représente pas moins ceux de la Roumanie en Espagne, ainsi que ceux des Philippines en Bulgarie.

c) Service de l'assistance technique aux pays en voie de développement

La Suisse contribue pour des raisons humanitaires, politiques et économiques à l'aide au développement. Celle-ci, qui est partie

intégrante de sa politique extérieure, se situe sur deux plans: le plan multilatéral et le plan bilatéral.

1. Plan multilatéral

La Suisse participe à l'aide technique des Nations-Unies depuis sa création, soit depuis 1949. Elle fait actuellement partie du Fonds spécial et du Programme élargi de l'ONU. Signalons, à ce propos, la nomination à l'unanimité d'un Suisse à la tête du Programme élargi des Nations-Unies.

Les paiements de la Confédération en faveur de la coopération technique multilatérale s'élevèrent, en 1964, à 9,9 millions de frs.s; 8 millions furent mis à la disposition des Nations-Unies, soit 4,5 millions pour le Fonds spécial et 3,5 millions pour le Programme élargi des Nations-Unies. Dans le cadre de ces deux programmes, 109 boursiers furent accueillis dans notre pays et 45 experts suisses furent mis à la disposition des Nations-Unies et des institutions spécialisées. La Suisse participa, en outre, pour la somme de fr.s. 1'326'000.- aux efforts de différentes institutions spécialisées.

Certaines réalisations, auxquelles la Suisse avait participé antérieurement, reçurent une contribution : l'OMS fr. 99'975.- et l'UNRWA fr. 122'269.90.

2. Plan bilatéral

On a, cependant, reconnu la nécessité d'une aide technique bilatérale afin que le caractère spécifique de la contribution de notre pays soit sauvegardé et ne sombre pas dans l'anonymat de l'aide multilatérale. Le 5 mai 1961, le Conseil fédéral et le Parlement décidèrent de répartir équitablement le crédit de 60 millions prévu pour l'aide technique, entre l'aide multilatérale et l'aide bilatérale. Afin que l'aide puisse se poursuivre, le Parlement vota, en décembre 1964, un nouveau crédit de 90 millions.

- 6 -

La Suisse tient au principe d'universalité de la coopération technique qui s'étend actuellement en Asie et en Afrique. Elle ne fait que débiter en Amérique latine. Cette aide comprend les activités suivantes:

i) les projets fédéraux combinés : projets de grande envergure réalisés par la Confédération dans l'Etat du Kérala au Sud de l'Inde, au Népal, au Rwanda, en Turquie et en Tunisie. Cette aide qui a, en 1964, nécessité la somme de 6,2 millions de francs, consiste en envois d'experts, en livraisons de matériel, en prêts de capitaux et en octrois de bourses.

ii) les boursiers: la Suisse accorde de nombreuses bourses, soit dans le pays du boursier, soit en Suisse où des cours de formation dans les différents secteurs de l'économie sont organisés. En 1964, 84 boursiers isolés bénéficièrent d'une bourse alors que 259 jeunes gens suivirent des cours communs; 72 boursiers étudièrent dans leur pays et 234 bourses universitaires furent accordées.

iii) les experts : du 1er juillet 1961 au 29 février 1964, 118 experts furent envoyés en mission. En 1964, 18 experts suisses exercèrent leur activité dans le cadre d'un projet combiné tandis que 73 accomplirent une mission spéciale. L'ensemble de ces dépenses s'éleva, en 1964, à 1,08 million de francs.

iv) les livraisons de matériel : du 1er juillet 1961 au 29 février 1964, les livraisons de matériel atteignirent la somme de fr. 789'000.-, compte tenu de celles prévues pour les projets combinés. En 1964, la Confédération ne livra de matériel que dans la mesure où cette livraison était en rapport direct, soit avec la mission d'un expert, soit avec un projet combiné. Le montant de ces livraisons s'éleva, en 1964, à fr. 380'000.-.

v) les volontaires : en 1964, 23 jeunes gens volontaires se rendirent, pour la coopération technique, au Caméroun, au Dahomey, en Tunisie.

Les dépenses totales de la Confédération pour l'aide bilatérale s'élevèrent, en 1964, à 16,4 millions.

d) Ecole polytechnique fédérale

Fondée en automne 1855, l'Ecole polytechnique fédérale, la seule Haute Ecole qui appartienne à la Confédération, entretient de nombreuses relations avec les milieux scientifiques de l'étranger.

125 professeurs, 180 chargés de cours et 280 assistants, dont un certain nombre d'étrangers, forment le corps professoral de l'Ecole polytechnique. Elle reçoit chaque année 4000 élèves, dont 800 étrangers, ce qui a nécessité l'introduction du français pour l'enseignement de certaines branches.

II. Fondations de droit public

a) Pro Helvetia

Créée en 1938 afin de parer à la propagande nazie, Pro Helvetia a deux tâches essentielles : sauvegarder et développer nos valeurs spirituelles et artistiques à l'intérieur du pays et promouvoir le rayonnement de notre culture à l'étranger.

En vertu de l'arrêté fédéral du 28 septembre 1949, Pro Helvetia est une fondation de droit public, placée sous la surveillance du Conseil fédéral en ce qui concerne son programme annuel et sa gestion. Le Conseil fédéral, seul, nomme le conseil de la fondation. La totalité de ses ressources lui est fournie par la Confédération.

Une des tâches essentielles de Pro Helvetia, celle qui consiste à promouvoir le rayonnement de la culture suisse à l'étranger, s'inscrit naturellement dans le cadre des relations de la Suisse avec l'étranger. C'est ainsi qu'une étroite collaboration s'établit entre le Département politique fédéral et Pro Helvetia. Cette

- 8 -

collaboration prit une forme permanente par la création de la Commission de coordination pour les relations culturelles avec l'étranger en 1951. La présidence et le secrétariat de cette Commission ont été confiés à Pro Helvetia. Le Département fédéral de l'intérieur, le Département politique, la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, l'OSEC, l'Office national suisse du tourisme, la Société suisse de radiodiffusion et télévision, l'Office central universitaire suisse, le Secrétariat des Suisses à l'étranger en font partie. Cette Commission de coordination se réunit une ou deux fois par année.

Depuis 1949, la somme consacrée au rayonnement culturel à l'étranger passa successivement de fr. 330'000.- en 1955 à fr. 420'000.- en 1956 pour atteindre fr. 600'000.- en 1963. En 1964, le budget de Pro Helvetia répartissait les fonds destinés à l'étranger, de la manière suivante:

Expositions	fr. 75'000.-
Expositions de livres	fr. 25'000.-
Productions cinématographiques	fr. 5'000.-
Théâtre	fr. 45'000.-
Concerts	fr. 90'000.-
Lecteurs suisses et boursiers étrangers	fr. 20'000.-
Publications	fr. 15'000.-
Emissions radiophoniques	fr. 30'000.-
Service de documentation et presse	fr. 15'500.-
Voyages et congrès	fr. 30'000.-
Distribution de publications	fr. 60'000.-
Conférences	fr. 23'000.-
Service de films	fr. 30'000.-

On assiste actuellement, dans une certaine mesure du moins, à un changement de l'attitude des autorités fédérales à l'égard de la vie culturelle. Alors qu'il était admis jusqu'à maintenant que l'activité culturelle était, juridiquement, de la compétence des

cantons, le Conseil fédéral a, dans son message du 28 mai 1965 sur Pro Helvetia, déclaré qu'elle faisait partie de la personnalité de la Confédération, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer une norme écrite de la constitution fédérale. Pro Helvetia a, en vertu de ce message, été mise au bénéfice d'une subvention fédérale de 4 millions par année.

b) L'Office national suisse du tourisme

Créé le 28 septembre 1917 et association de droit privé jusqu'en 1939, l'ONST fut décrété fondation de droit public par l'arrêté fédéral du 21 septembre 1949. Il est chargé de l'ensemble des tâches de la propagande nationale suisse en matière de tourisme pour la Suisse entière et a pour mission d'informer et de recruter le plus grand nombre de personnes susceptibles de visiter la Suisse.

Son siège se trouve à Zurich et sa gestion est placée sous la surveillance du Conseil fédéral. Afin d'assurer une propagande efficace, l'ONST a créé un certain nombre d'agences et de représentations à l'étranger : à Bruxelles, à Copenhague, à Francfort, à Paris, à Nice, à Londres, à Rome, à Milan, à Amsterdam, à Stockholm, à Madrid, à Buenos-Aires, à New York, à San Francisco, au Caire, à Lisbonne et à Tel-Aviv. Une étroite collaboration s'est établie entre l'Office national suisse du tourisme, ses agents et nos missions diplomatiques.

La propagande de l'ONST s'exerce au moyen d'imprimés, d'affiches, de slogans, d'insertions et de distributions de prospectus régionaux. L'Office national suisse du tourisme possède, en outre, un service de presse et de relations publiques, un service de renseignements au siège central ainsi qu'un service de photos et de films.

L'ONST débuta avec un budget de fr. 400'000.-. Il dispose, actuellement, d'environ 11 millions de francs par an. La Confédé-

ration lui accorde une subvention annuelle de 5,5 millions à laquelle il faut ajouter les contributions des CFF de 1,2 million, des PTT de fr. 700'000.-, de la Société des hôteliers de fr. 240'000.- et d'autres institutions de tourisme, environ fr. 200'000.-. Les cantons et les communes ainsi que les groupements touristiques régionaux et locaux et certaines entreprises de transport privées, lui accordent des contributions.

L'Office national suisse du tourisme appartient à différentes associations internationales : au Comité touristique de l'OECD, à l'Union internationale des organismes officiels du tourisme, à la Commission générale du tourisme en Europe. Il participe à la propagande collective européenne aux Etats-Unis ainsi qu'à la propagande collective des pays alpins aux Etats-Unis et au Canada.

C. Institutions semi-officielles

I. Institutions situées en Suisse

a) Office suisse d'expansion commerciale

Fondé en 1927, sur la base de l'arrêté fédéral du 3 mars 1927, l'OSEC est une association de droit privé reconnue et soutenue par la Confédération ainsi que par les cantons et plusieurs villes suisses. L'OSEC a deux sièges (à Lausanne et à Zurich) et a établi un réseau de correspondants et d'agents à Beyrouth, Bombay, Alger, Elisabethville et la Havanne. L'OSEC qui a actuellement 1700 membres, entretient d'étroits contacts avec les ambassades et consulats. La Confédération est représentée de jure dans les organes de l'OSEC.

L'OSEC a pour tâche de faire connaître la production suisse dans le monde, d'aider les exportateurs suisses à trouver des débouchés à l'étranger, de maintenir et développer les relations d'affaires avec les différents marchés.

Les moyens financiers de l'OSEC se composent de la subvention fédérale fr. 1'500'000.-, des subventions d'autres corporations de droit public, des cotisations de ses membres. Voici, à titre indicatif, le budget de 1959 qui se répartissait de la manière suivante:

Dépenses de recherche	fr. 1'774'000.-
Publications	fr. 857'000.-
Foires et expositions	fr. 1'707'000.-

b) Institut universitaire des hautes études internationales

Créé en 1927 à Genève, l'Institut universitaire des hautes études internationales est une fondation de droit privé administrée par un conseil exécutif auquel appartiennent d'office le chef du Département fédéral de l'intérieur, celui du Département de l'instruction publique de Genève et le recteur de l'Université. Ses ressources lui parviennent essentiellement du canton de Genève et de la Confédération qui lui verse une subvention annuelle de fr. 300'000.-. Une proposition du Conseil fédéral faite récemment prévoit un crédit de fr. 500'000.- à cet Institut.

Cet Institut est un centre préposé à l'étude scientifique de questions internationales ayant un caractère politique, historique, juridique et économique. Son importance réside dans un programme de caractère universel, dans la qualité de ses professeurs et dans celle de son travail académique et scientifique.

II. Institutions suisses à l'étranger

a) Institut suisse de Rome

La Comtesse Marani-Sommaruga fit don à la Confédération de sa villa et de son parc à la condition que cette propriété devînt un centre pour l'étude des humanités et des beaux-arts ainsi que pour le développement des relations culturelles entre la Suisse et l'Italie.

Constitué le 12 décembre 1947, l'Institut suisse de Rome, fondation de droit privé, reçoit un soutien de la Confédération qui lui

a versé, en 1959, un capital de 3,5 millions de francs. Il offre à de jeunes Suisses la possibilité d'approfondir leurs connaissances, d'effectuer des recherches et d'écrire des ouvrages de valeur. Il organise également de nombreuses conférences.

L'Institut édite les travaux scientifiques de ses membres dans la collection Bibliotheca Helvetica Romana.

b) Fondation suisse à la Cité universitaire de Paris

En 1953, la maison suisse de la Cité universitaire de Paris fut édiflée selon les plans du Corbusier. Elle fut créée grâce à l'appui de la Confédération et aux subventions des cantons et des particuliers. Un conseil placé sous la surveillance du Conseil fédéral, avec son siège en Suisse, veille aux intérêts généraux de la maison suisse à laquelle la Confédération accorde une subvention annuelle de fr. 40'000.--.

La maison suisse doit s'efforcer de contribuer à la compréhension réciproque de toutes les nations représentées dans la Cité universitaire de Paris.

D. Institutions cantonales et communales

a) Universités

La Suisse possède sept universités qui sont de la compétence des cantons. Elles reçoivent et recevront d'importantes subventions de la Confédération. Le nombre des étudiants étrangers fréquentant nos universités s'accroît continuellement. Il atteint même un chiffre record à l'Université de Genève où le 60 % des étudiants est composé d'étudiants étrangers. Les contacts que nos universités entretiennent avec l'étranger sont de plus en plus nombreux et fréquents.

b) Rencontres internationales de Genève

Fondées en 1946, les Rencontres internationales de Genève réunissent chaque année d'éminentes personnalités de la politique, des arts et de la science. Elles comprennent des conférences, discussions, représentations théâtrales et des concerts. Le canton et la ville de Genève participent au financement de cette institution à raison de fr. 30'000.- par an et pour un montant de fr. 20'000.- de garantie. L'UNESCO leur assure depuis peu son appui.

c) Manifestations culturelles

De nombreuses manifestations culturelles sont organisées par les cantons et les communes. Ces manifestations qui dépassent largement de par leur valeur et leur importance leur cadre local attirent une foule nombreuse, parmi laquelle se trouvent beaucoup d'étrangers. Ce sont les festivals internationaux de musique de Lucerne et de Montreux, les expositions de peinture organisées à Genève, Zurich, Berne, Vevey et Schaffhouse, les semaines théâtrales de Zurich, par exemple.

d) Institut tropical suisse de Bâle

Fondé le 9 décembre 1943 par le Grand Conseil du Canton de Bâle, cet Institut a pour but de répandre la connaissance des pays tropicaux, de contribuer aux recherches sur ces pays et de favoriser leurs rapports avec la Suisse.

Son financement s'effectue par des allocations du canton de Bâle-Ville. La Confédération lui alloue une subvention de fr. 190'000.- dans le cadre de son programme d'aide au développement.

E. Institutions privées

a) Swissair

La Swissair, Société anonyme suisse pour la navigation aérienne, a son siège à Zurich. Cette société a pour but tout en sauvegar-

dant les intérêts du pays, d'exploiter la navigation aérienne en Suisse et à l'étranger.

La Confédération fournit quatre représentants au conseil d'administration de la Swissair qui se compose de 27 membres. D'autre part, 42 millions au moins de son capital social de 140 millions doivent être en possession de corporations et institutions de droit public. Le service de publicité de Swissair est particulièrement efficace. Cette entreprise publie, en outre, une "Gazette" très appréciée.

b) Studio des ondes courtes de la SSR

Le premier programme du Studio des ondes courtes de la Radio-diffusion et télévision suisse (concessionnaire de la Confédération et fondée en 1931) a été réalisé le 1er août 1934.

Le Studio des ondes courtes a deux missions: resserrer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger d'une part, et contribuer au rayonnement de la Suisse à l'étranger, d'autre part.

Le Studio des ondes courtes émet deux programmes différents, le programme européen et le programme d'outre-mer. Ces programmes sont donnés soit dans les langues nationales, soit en anglais, espagnol, portugais ou arabe. Le Studio qui émet 236 heures de programme par semaine fait actuellement un très grand effort pour ses programmes destinés aux pays en voie de développement.

Selon une enquête de l'International Shortwaves Club, le Studio des ondes courtes suisse s'est régulièrement classé parmi les quatre émetteurs écoutés avec le plus d'intérêt dans le monde.

Un franc pris de la taxe annuelle pour la radio, à savoir un million cinq cent trente-deux mille francs par année, forme la base financière du Studio des ondes courtes suisses. Cependant, par arrêté fédéral du 22 octobre 1963, un plan financier, s'étalant de 1964 à 1968 a été envisagé et prévoit qu'une somme de fr. 1'870'000.- sera

accordée au Studio des ondes courtes, en 1968.

c) Les Suisses de l'étranger et leurs institutions

Le nombre des Suisses n'ayant que la nationalité suisse, résidant à l'étranger, s'élève à 155'980; le nombre des double-nationaux est de 120'000. Dispersés dans le monde entier (la statistique annuelle de 1964 énumère 127 pays de résidence), on peut constater, cependant, des concentrations plus fortes dans les pays suivants: France, République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Grande-Bretagne, Canada, Argentine, etc. Toutes les professions y sont représentées. On compte, cependant, parmi nos compatriotes à l'étranger des techniciens, des commerçants, des savants, surtout, qui contribuent grandement au prestige de notre pays.

Les Suisses à l'étranger ne vivent pas séparés les uns des autres. Ils ont créé de très nombreuses organisations, soit à l'étranger, soit en Suisse.

A l'étranger, près de 700 associations possédant une personnalité juridique, dont le but est de favoriser les relations sociales entre les Suisses à l'étranger, ont été créées. Elles vont des associations d'universitaires aux sociétés de tir et de chant. Un certain nombre de communautés suisses à l'étranger ont, en outre, créé leurs propres moyens d'information. C'est ainsi que nous comptons, en chiffre rond, 50 bulletins et journaux des Suisses à l'étranger.

D'une importance particulière pour le rayonnement de notre pays sont les 17 écoles suisses à l'étranger reconnues par la Confédération. Celles-ci ne sont pas seulement fréquentées par des enfants de parents suisses qui ont créé ces écoles, souvent grâce à de lourds sacrifices, mais aussi par des enfants de parents étrangers. Ces écoles reçoivent des subsides très appréciables de la part de la Confédération.

En Suisse même, diverses institutions privées s'occupant des problèmes relatifs aux Suisses à l'étranger, ont été créées. C'est

ainsi que la Nouvelle Société Helvétique fut fondée le 1er février 1914. Un de ses buts principal consiste à répandre ses idées parmi les Suisses établis à l'étranger afin de les relier plus étroitement à la mère-patrie. A cet effet, elle commença, en 1916, à fonder des groupes à l'étranger. Elle établit, une année plus tard, la Commission des Suisses à l'étranger et, en 1919, le Secrétariat des Suisses à l'étranger. Tandis que la Commission traite les problèmes de la politique des Suisses à l'étranger et représente ces derniers devant l'opinion publique et les autorités, le Secrétariat des Suisses à l'étranger s'efforce de faire connaître dans le pays les problèmes particuliers de nos compatriotes. C'est ainsi qu'il organise chaque année les Journées des Suisses à l'étranger qui prennent une importance toujours plus grande dans la vie de la Cinquième Suisse et aussi dans l'opinion publique du pays. En outre, il s'efforce de maintenir des contacts avec la presse, la radio et la télévision afin qu'elles présentent au public les problèmes des Suisses résidant à l'étranger. Il édite, d'autre part, la revue "Echo" qui informe les Suisses émigrés sur tous les aspects de la vie nationale. Le tirage de cette revue mensuelle est actuellement de 10'000 exemplaires. Le Secrétariat s'occupe tout particulièrement des jeunes Suisses à l'étranger et s'efforce de nouer avec ces jeunes de véritables liens. Il édite, à cet effet, le "Weltschweizer", revue bimestrielle paraissant en allemand et en français. Enfin, les représentants du Secrétariat prennent fréquemment contact avec les communautés suisses de l'étranger.

Le "Fonds de solidarité", institution typiquement suisse, a été créé grâce à l'initiative de la Nouvelle Société Helvétique et est en quelque sorte une coopérative d'entraide mutuelle et une caisse d'épargne. Il intervient en cas de perte des moyens d'existence à l'étranger non imputable aux lésés et résultant de la guerre, de troubles civils ou de mesures coercitives générales de caractère politique. Le Fonds de solidarité a obtenu en 1962 la garantie de la Confédération qui s'est traduite par un versement de fr. 610'000.- de la Caisse fédérale. Au 30 juin 1965, le Fonds avait versé à 243 coopéra-

teurs des indemnités pour un montant global de fr. 2'200'000.-. Cette institution a suscité de l'intérêt à l'étranger. C'est ainsi que des représentants des gouvernements allemands, suédois et français ont pris contact avec nous, à titre d'information, et songent à trouver une solution analogue en faveur de leurs concitoyens à l'étranger.

d) Entreprises financières et commerciales

De très nombreuses entreprises suisses se sont établies à l'étranger et contribuent à faire connaître la Suisse et à renforcer son prestige. Il n'est pas possible de citer tous les noms, contentons-nous des plus célèbres, tels que Brown Boveri, Sulzer, Bühler Frères, Nestlé, Ciba, Geigy, Hoffmann-La Roche, Sandoz, Wander, Omega, par exemple. Ces différentes industries qui travaillent pour l'exportation contribuent grandement à l'image que l'on se fait de la Suisse dans le monde, de même que le font les grandes compagnies d'assurance et les banques.

Les investissements directs que les entreprises importantes de Suisse avaient placés à l'étranger à fin 1960, ont été évalués à environ 11 à 12 milliards de francs.

e) Centre suisse de recherche scientifique en Côte-d'Ivoire

Inauguré en janvier 1952, ce Centre est destiné à des savants et à des étudiants des universités suisses. Il est placé sous la direction d'un comité nommé par la Société suisse des sciences naturelles dont la subvention fédérale a été portée à fr. 750'000.- afin de lui permettre de verser une subvention annuelle au Centre de recherche scientifique en Côte-d'Ivoire.

f) Assistance technique privée

L'assistance technique privée est une forme importante de la collaboration de la Suisse avec les pays en voie de développement. Elle reçoit de nombreux subsides de la Confédération qui a fréquemment

recours à son expérience dans l'élaboration de ses propres projets. Parmi les oeuvres d'aide au développement privées les plus importantes, citons:

- l'oeuvre protestante d'aide au développement;
- l'oeuvre catholique d'aide au développement;
- l'oeuvre neutre d'aide au développement.

F. Institutions internationales

I. La Suisse et les organisations internationales

Si la neutralité de la Suisse est un obstacle à son adhésion à l'ONU, elle n'est pas, bien au contraire, en contradiction avec le devoir de solidarité que notre pays se reconnaît. C'est ainsi que la Suisse s'efforce de participer à la vie internationale.

a) Actions humanitaires de la Suisse dans le cadre de l'ONU

1) En 1953, le Conseil fédéral décida que la Suisse participerait aux travaux de la Commission neutre de surveillance de l'armistice et à ceux de la Commission de rapatriement de prisonniers de guerre en Corée. La Suisse participe encore actuellement à la Commission d'armistice.

2) La Suisse participa à diverses actions internationales d'entr'aide et y engagea des sommes importantes; lors de la crise de Suez en 1956 (transports de troupes de l'ONU par Swissair) ainsi qu'en 1960, lors des troubles survenus au Congo.

3) La collaboration de la Suisse avec l'ONU s'est également manifestée lors de la crise financière des Nations-Unies. Les Chambres fédérales ont décidé, en effet, en 1962, de souscrire un montant de 1,9 million de dollars en la faveur de l'ONU, à la condition que la quote-part de la Suisse soit affectée à des buts

exclusivement civils, ce qui a été fait.

b) Institutions spécialisées des Nations-Unies

La Suisse appartient à 9 des 13 institutions spécialisées des Nations-Unies:

- UNESCO (Organisation pour l'éducation, la science et la culture);
Commission de l'UNESCO : chargée de coordonner l'action réalisée en Suisse avec celle de l'organisation de Paris. Le secrétariat de cette Commission, qui groupe différentes personnalités de notre pays, est assuré par le DPF;
- OIT (Organisation internationale du travail);
- OMS (Organisation mondiale de la santé);
- FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture);
- OACI (Organisation pour l'aviation civile internationale);
- UIT (Union internationale des télécommunications);
- UPU (Union postale universelle);
- OMM (Organisation météorologique mondiale);
- IMCO (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime).

La Suisse ne fait pas partie du Fonds monétaire international pour des raisons de politique monétaire. Cela étant, elle ne peut être admise aux trois autres institutions spécialisées financières qui sont liées au Fonds, c.à.d. la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Société financière internationale, l'Assemblée internationale de développement.

La Suisse a également adhéré à l'Agence internationale de l'énergie atomique et participe aux travaux du GATT et de l'UNCTAD.

c) Organisations européennes

La Suisse appartient:

- à l'OECD;
- à l'AELE;
- au Conseil de l'Europe;

- au Conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe.

d) Organisations scientifiques internationales et européennes

La Suisse coopère à la vie scientifique internationale de par son appartenance :

- à l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'OECD; elle collabore dans le cadre de cette Agence aux trois entreprises communes : Dragon, Halden et Eurochemic;
- à l'ESRO;
- au CERN;
- au Conseil scientifique international;
- au Conseil international des Unions scientifiques.

e) La Suisse centre international

Sur les 1710 environ que l'on compte, 205 organisations internationales ont leur siège en Suisse. La Suisse occupe la quatrième place dans le monde à ce point de vue et Genève, parmi les villes accueillant des organisations internationales, se trouve au quatrième rang également. En fait, si l'on se base sur l'importance des organisations ayant leur siège à Genève, cette ville occupe la deuxième place, sitôt après New York. Aux organisations internationales, il convient d'ajouter les nombreuses conférences et congrès qui attirent des participants du monde entier à Genève.

La Suisse est membre d'une cinquantaine d'organisations intergouvernementales, c.à.d. d'un tiers des organisations existantes. Elle s'intéresse, sous une forme ou une autre, à environ 750 organisations non gouvernementales. A ce titre, la Suisse occupe la septième place dans le monde.

En 1963, sur 10'000 membres de comités de direction de quelque 500 organisations internationales, 1'700 étaient suisses.

II. Le C.I.C.R.

Institution privée et indépendante, le C.I.C.R. est formé, en raison de la neutralité qui commande sa fonction, de citoyens suisses uniquement. Ces derniers, qui sont au nombre de 25 au maximum, sont recrutés par cooptation. National par sa composition, le C.I.C.R. est cependant international de par sa mission. Successeur du comité qui, en 1863, entreprit de mettre en pratique les idées de Dunant, le C.I.C.R. concourt avant tout à l'application des Conventions de Genève et s'efforce à ce que les victimes militaires et civiles des guerres et des troubles reçoivent protection et assistance. Pour s'acquitter de ses fonctions, le C.I.C.R. envoie des délégués, tous citoyens suisses, dans les pays en guerre pour inspecter les camps de prisonniers de guerre et de civils internés et veiller au traitement humain des captifs. Le C.I.C.R. envoie des secours matériels, il procède à la reconnaissance des nouvelles Sociétés nationales de Croix-Rouge et travaille au développement du droit international humanitaire protégeant la personne humaine en temps de guerre.

Dès la fin des hostilités en 1945, le C.I.C.R. est intervenu à Suez, en Hongrie, au Liban, à Cuba, en Indonésie, en Corée, au Congo et en Algérie; il est également intervenu au cours du conflit indo-portugais survenu à la suite de l'occupation de Goa et a accompli une action en faveur des réfugiés tibétains au Népal. Lors du conflit entre l'Inde et la Chine en 1952, des délégués du C.I.C.R. intervinrent en faveur des réfugiés civils internés en territoire indien. Le C.I.C.R. est intervenu également en Nouvelle-Guinée. Actuellement, il est présent au Yémen.

Les ressources financières du C.I.C.R. sont constituées par les contributions des Gouvernements, des Sociétés nationales de Croix-Rouge et des particuliers. Le C.I.C.R. a peu de pouvoirs matériels mais cette faiblesse est compensée par son autorité morale.

Signalons finalement qu'une Fondation Henri Dunant a été créée à laquelle la Confédération a fait, l'an dernier, à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge, un don important. Cette Fondation a pour but de créer un Institut Henri Dunant qui consistera en un musée et en un Centre d'études sur les questions relatives à la Croix-Rouge.

CHAPITRE II

INVENTAIRE DES CRITIQUES ADRESSEES A LA SUISSE PAR L'ETRANGER

A. Remarques préliminaires

Dans ce chapitre, il ne sera pas question d'apprécier et d'analyser les critiques dont notre pays est l'objet. Nous ne procéderons pas à une étude du problème posé par chacune des critiques énumérées et nous ne chercherons pas à déterminer dans quelles mesures ces dernières peuvent être justifiées. Nous ne chercherons pas davantage à définir l'attitude qu'il convient d'adopter pour y faire face.

Ce chapitre ne contient, comme le dit son titre, qu'un inventaire des critiques, inventaire incomplet puisqu'il ne fait pas état des appréciations positives dont nous sommes fréquemment l'objet. Il est difficile de classer ces différentes critiques par catégories distinctes. En effet, bien que certaines soient basées sur des clichés ou des idées toute faites et que d'autres touchent une réalité bien plus profonde, nous sommes obligés de leur reconnaître un trait commun, peut-être indéfinissable mais réel.

Nous les avons néanmoins classées pour plus de clarté, bien que nous soyons conscients de la nature artificielle que revêt toute systématisation dans l'ensemble.

B. Exposé des critiques

On peut faire une distinction entre les critiques: entre celles qui s'attaquent aux principes fondamentaux de nos institutions officielles ou privées, aussi bien sur le plan interne que sur le plan international, et celles qui visent les Suisses, leurs habitudes et leur mentalité.

I. Critiques d'ordre politique

a) Neutralité et non-appartenance à l'ONU

Faisons remarquer immédiatement que notre neutralité et notre non-appartenance à l'ONU ne font que très rarement l'objet de discussions dans les milieux gouvernementaux et politiques étrangers qui, par ailleurs, ne les contestent pas. Les constatations que nous relations émanent donc de milieux non-officiels, de la presse étrangère en particulier, ainsi que des impressions exprimées par une opinion publique internationale qui n'est peut-être pas toujours bien informée et qui est soumise à des influences contradictoires, parfois dirigées et intéressées.

C'est ainsi que la neutralité, notion très décriée dans l'immédiat après-guerre, provoque actuellement des réactions diverses. Admise comme un fait indiscutable par certains (Inde, Brésil, Etats-Unis, par exemple), elle suscite quelques controverses chez d'autres. Aux Pays-Bas et en Belgique, on n'admet qu'avec peine une politique qui va à l'encontre de celle pratiquée dans ces pays, dans le domaine de l'intégration européenne entre autres. On y considère, en effet, la neutralité comme moralement inadmissible et n'ayant plus de justification possible dans les conditions présentes de la vie internationale. On estime en Grande-Bretagne la notion de neutralité comme dépassée et on y qualifie d'exagéré le soin que nous mettons à la conserver.

De même que notre neutralité, notre non-appartenance à l'ONU suscite des réactions diverses qui vont de l'étonnement aux critiques parfois amères. Les raisons qui empêchent la Suisse d'appartenir aux Nations Unies ne sont généralement, ni connues, ni comprises. Elles n'en sont pas moins fréquemment soupçonnées de relever de l'"égoïsme, de l'opportunisme" les plus simples. Une participation active au sein des institutions internationales spécialisées et une politique de solidarité devraient pouvoir compenser ces accusations. Il semble, en effet, que si, en règle générale, notre neutralité et notre non-ap-

partenance à l'ONU sont acceptées, elles ne le sont qu'en proportion avec les services que nous rendons et les efforts de solidarité que nous faisons. Bien que l'on regrette, au Danemark par exemple, le fait que la Suisse n'appartienne pas aux Nations Unies, on y apprécie la collaboration qu'elle apporte au sein des institutions spécialisées. Aux Etats-Unis, même de simples Américains n'ignorent pas que nous représentons les intérêts de leur pays à Cuba. Il y a en Algérie une grande confiance à l'égard de notre pays, due au fait que nous avons facilité les contacts entre la France et ce pays pendant sa révolution. Les grandes tâches humanitaires de la Suisse, qu'elle ne peut réaliser, en partie tout au moins, que grâce à sa politique de neutralité, ne sont, cependant, pas reconnues partout comme exemptes de tout soupçon, certains allant même jusqu'à l'accuser de tirer profit de ses actions d'entraide humanitaire. Signalons, enfin, que l'oeuvre du Comité international de la Croix-Rouge est presque totalement inconnue en Amérique latine où la Suisse perd une possibilité de goodwill. Nous mentionnerons encore que la stricte observance par la Suisse d'une neutralité qui ne saurait être confondue avec le neutralisme adopté par plusieurs Etats, du Tiers Monde en particulier, est appréciée par de nombreux milieux politiques.

b) Le système démocratique

Si chacun s'accorde sur le fait que la Suisse était au XIXe siècle un pays progressiste, beaucoup la considère actuellement comme un pays très conservateur. Dans les Etats nordiques, en particulier, certains milieux ainsi que la presse, critiquent, depuis quelques temps, notre système démocratique qu'ils admettent comme un juste principe en soi, mais qu'ils estiment comme étant exercé à courte vue et dans le sens d'une conservation mesquine. Cette même presse qualifie nos Chambres de parlement d'amateurs et le considère comme incapable de venir à bout des crises et des problèmes. L'absence de dirigisme, le fait que nous ne recourions pas à la planification ainsi que notre système social sont, d'autre part, pour un pays comme la

Suède, les faits d'un Etat réactionnaire.

c) Suffrage féminin et articles confessionnels

La non-participation des femmes suisses à la vie politique nous est continuellement reprochée. C'est d'ailleurs une des particularités de notre pays qui semble être la mieux connue à l'étranger. A nouveau, toute une gamme de réactions s'offre à nos yeux: sourires amusés, étonnement, ironie aux Etats-Unis, aux Indes et en France, violentes critiques en Grande-Bretagne, en Hollande et dans les pays nordiques où l'on n'hésite pas à nous qualifier de pays intellectuellement arriéré. Ici encore, la méconnaissance du mécanisme de nos institutions est en partie responsable de ces critiques.

Les articles confessionnels, s'ils sont infiniment moins connus que l'absence de suffrage féminin, ne suscitent pas moins des reproches et ne sont pas compris à l'étranger. On reproche surtout à la Suisse de ne pouvoir adhérer de plein droit au Conseil de l'Europe en raison de ces deux facteurs.

II. Critiques d'ordre économique et scientifique

a) Secret bancaire et oasis fiscal

Si les Belges apprécient le secret des banques suisses, ils semblent bien être les seuls. Cette particularité de nos banques est, en effet, continuellement reprochée à la Suisse que certains considèrent comme le refuge des fortunes des dictateurs. C'est ainsi que s'exprimait le sénateur hollandais Paul Kapteijn devant le Parlement Européen à Strasbourg en 1962. Il n'hésitait pas à ajouter "Il y colle du sang". Notre pays est fréquemment considéré comme le refuge des grandes fortunes qui y sont à l'abri des impôts, parfois élevés, de l'étranger.

Les deux questions - celle du secret bancaire et celle de l'"oasis fiscal" - sont d'ailleurs étroitement liées.

b) Importations

On a dit: "Il semble que la Suisse soit condamnée à la perfection". Si les produits que la Suisse exporte à l'étranger sont toujours entourés de la même considération dans certains Etats, en Hollande en particulier, on souligne le fait que la Suisse n'a plus le monopole des produits de qualité. Dans d'autres pays, en Autriche par exemple, on se plaint de la baisse de qualité des produits suisses ainsi que de leur coût élevé. Il ne s'agit cependant que de critiques isolées.

c) Tourisme

Le tourisme joue un rôle important dans l'économie de notre pays qui, pour beaucoup d'étrangers, est celui des vacances par excellence. L'Office national suisse du tourisme a, d'ailleurs, basé sa propagande touristique de l'an dernier sur cet élément, concrétisé par le slogan: "Courez l'Europe, détendez-vous en Suisse". On est obligé de constater, cependant, qu'en dépit d'une réputation favorable, la cote touristique de notre pays est quelque peu en baisse. En effet, alors que de nombreux pays européens et extra-européens font actuellement un effort considérable pour l'aménagement de leur réseau touristique, certains font remarquer que le nôtre n'est pas adapté aux tendances du tourisme actuel, au tourisme de masse notamment.

On reproche au tourisme suisse des hôtels luxueux aménagés pour une clientèle riche mais qui ne correspondent pas aux exigences du tourisme social actuel. Le niveau de ces hôtels, souvent excellent, alors qu'il était autrefois exceptionnel, n'est plus, d'autre part, le seul monopole de notre pays.

L'accueil que la Suisse réserve à ses hôtes étrangers n'est pas toujours aussi chaleureux, aussi familier qu'il devrait l'être. C'est ainsi que de nombreux touristes, britanniques surtout, se plaignent de la brutalité et de la sévérité dont font preuve à leur égard certaines forces de l'ordre.

Notre réseau routier nous attire également de nombreuses critiques.

d) Problème scientifique

Le problème scientifique est l'un des problèmes les plus importants auquel un Etat moderne ait à faire face. La Suisse est, dans ce domaine, aux prises à de nombreuses difficultés, difficultés que l'on réalise surtout à l'étranger. En effet, de nombreux savants suisses, émigrés aux USA et au Canada en particulier, critiquent notre système scientifique et celui de l'enseignement scientifique tel qu'il est envisagé dans nos universités. Ces savants estiment que les méthodes employées en Suisse ne correspondent pas aux exigences de la science moderne et ne peuvent qu'augmenter le retard pris par notre pays dans ce domaine. Les mesures envisagées par la proposition du Conseil fédéral aux Chambres qui traite du problème scientifique, tiennent compte de ces critiques.

III. "The ugly Swiss"

On retrouve dans l'image que l'étranger a du peuple suisse les différents composants des critiques qui nous sont adressées: l'envie que l'étranger nourrit pour la prospérité que nous connaissons actuellement d'une part, et les critiques que suscite notre vie culturelle et intellectuelle d'autre part. C'est ainsi que le Suisse passe pour être matérialiste, aimant l'argent et le confort, ne s'intéressant que de très loin aux choses de l'esprit et faisant preuve d'étroitesse de vue et de mesquinerie. A cela, il faut ajouter un certain contentement de soi qui, toujours selon l'étranger, lui donne une assurance pouvant aller jusqu'à l'outrecuidance et un esprit pédant.

L'absence quasi totale de la Suisse dans le domaine culturel lui est particulièrement reprochée. On la soupçonne fréquemment, en effet, d'être insensible aux choses de l'esprit. Rappelons la boutade qu'Orson Welles fit, à notre sujet, dans son film universellement con-

nu, "Le troisième homme": "En trois siècles de paix, la Suisse n'a inventé que le coucou clock". Les oeuvres de Shaw, d'Anouilh, de Jodelle etc. contiennent également des remarques de ce genre.

On sait, il est vrai, à l'étranger que de nombreux grands artistes sont suisses. Félix Vallotton, Le Corbusier, Honegger, par exemple, mais on y souligne le fait qu'ils n'ont pu trouver la gloire en Suisse. Si la diversité linguistique de notre pays est admirée, on n'en fait pas moins remarquer que le Suisse ne parle correctement aucune langue et qu'il n'a pas véritablement participé à l'élaboration des grandes cultures européennes. Il se peut que le 10 % des artistes du Burgtheater de Vienne soient suisses; cela est ignoré du grand public. Il se peut également que l'on reconnaisse à Paris avoir une plus grande perspective d'art en Suisse qu'en France, ceci n'en demeure pas moins un fait isolé.

Le manque d'hospitalité et de cordialité, ainsi que la xénophobie dont fait preuve actuellement une partie de la population, sont parmi les éléments qui desservent le plus notre pays à l'étranger aux yeux duquel ils ont acquis une importance grandissante. En effet, ainsi que nous l'avons vu, beaucoup de pays estiment que la Suisse ne peut justifier son absence de l'ONU et sa neutralité que par son activité au sein des organisations internationales et par l'esprit de solitarité et de collaboration dont elle fait preuve sur le plan international. Or, les récentes mesures prises contre la pénétration étrangère, les restrictions apportées à l'acquisition de biens immobiliers par des non-nationaux, la défense de la "hot money", les mesures visant à réduire l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère ainsi que l'accès rendu plus difficile aux capitaux étrangers, ont déçu l'opinion internationale et ont suscité de nombreuses critiques, parfois des ressentiments.

La xénophobie qui poussa quelques Genevois à prendre parti contre la présence des organisations internationales dans leur ville fut exploitée par certains gouvernements désireux d'attirer les orga-

nisations internationales sur leur territoire. Conséquence plus grave de ces actions xénophobes, alors que jusqu'à maintenant la majorité des pays en voie de développement voyaient en Genève la concrétisation positive et constructive de notre neutralité d'une part, et une ville au climat politique apte à créer une bonne collaboration internationale d'autre part, le mouvement xénophobe de Genève a partiellement entamé cette réputation. Genève n'est plus, pour certains de ces pays, le lieu d'accueil indiscuté qu'ils avaient imaginé jusqu'alors. Bien que dans la question du siège de l'UNCTAD des éléments de diverses natures soient intervenus, il n'en reste pas moins que ce sont ces manifestations de xénophobie qui ont permis les contestations quant au bien-fondé de la candidature de Genève.

CHAPITRE III

COMMENT APPRECIER LES CRITIQUES?

A. Coup d'oeil rétrospectif

I. Exemples

Les critiques que nous entendons ne sont ni nouvelles ni le fait d'étrangers seulement. Ce qui doit être relevé est le fait que ces critiques - en grande partie, tout au moins - se caractérisent par une certaine continuité qui s'échelonne sur des dizaines d'années, voire sur des siècles. On peut même se demander si les qualifications peu flatteuses qui nous sont adressées actuellement sont plus ou moins virulentes que celles que notre pays suscita avant la dernière guerre ou antérieurement.

C'est ainsi que le journal suédois l'"Arbeidarbladet" du 26 août 1927 relate que lors d'une réunion électorale où l'on discutait de la forme de l'Etat, quelqu'un voulut citer la Suisse en exemple; ce fut un tollé général; on ne voulait pas être comparé à un peuple où sur deux citoyens l'un était hôtelier et l'autre sommelier. A la même époque, un écrivain norvégien nous qualifie de "petit peuple des Alpes, n'ayant jamais produit et jamais rien su être au cours de son histoire". Le New York Times Book Review du 4 mars 1926 s'exprime en ces termes:

"Si l'on veut parler de la littérature suisse, autant vaudrait parler de sa marine. L'une n'existe pas plus que l'autre. La Suisse est certainement le pays le moins littéraire d'Europe. Elle est plus apte à s'exprimer en fromage, en chocolat et en hôtel qu'en littérature".

Au cours de la première guerre mondiale, on qualifiait, en France, notre politique étrangère de l'épithète "neutre-pleutre".

II. Comment peut-on expliquer ces critiques?

Ainsi qu'on le constate, pas plus qu'aujourd'hui, la Suisse n'échappait alors aux critiques de l'étranger qui lui reprochait déjà son absence de rayonnement culturel et sa non-participation à la vie internationale. Ces faits ne sont pas nouveaux et personne mieux que les Suisses n'en sont conscients. C.F. Ramuz écrivait à Denis de Rougemont en 1937:

"La Suisse est un pays propre et un pays d'ordre mais, qui ne voit tout aussitôt que la prédominance de ces facteurs chez un peuple, signifie avant tout un souci du bien-être, une recherche du confort qui sont bien propres à écarter de lui les préoccupations spirituelles qui pourraient venir le distraire de son train-train quotidien? Ou plutôt que c'est l'absence même de ces préoccupations qui lui permet de se livrer sans distraction au perfectionnement de sa vie matérielle. Les Suisses sont sans doute propres, soigneux, consciencieux, mais c'est aussi qu'ils sont mesquins. Ils sont actifs, mais au-dedans de leur territoire; ils se replient sur eux-mêmes par souci de leur tranquillité. Riches par en bas, pauvres par en haut, les Suisses (s'ils existent) seraient de braves gens qui ne s'occuperaient pas d'autrui à seule fin d'éviter qu'autrui ne s'occupe d'eux. Seulement il n'y a pas besoin d'étendre beaucoup la signification de ces mots pour voir à quoi ils aboutissent et à quelles singulières restrictions de sa propre vie ce refus de participer, ne serait-ce qu'émotivement, au drame universel condamne le peuple qui s'y résout. On y perd le sens du tragique et du même coup la grandeur."

On retrouve des constatations semblables chez C.F. Meyer, Amiel, Carl Spitteler, Blaise Cendrars, Friedrich Dürrenmatt, Max Frisch.

Il convient de rappeler que ces sentiments ont eu, chez certains Suisses, des conséquences fâcheuses, les poussant à épouser, dans une mesure plus ou moins forte, des idéologies étrangères et dangereuses pour notre pays. Citons les noms de Pierre Ochs, pour l'époque napoléonienne, et Jakob Schaffner, pour la période nationale-socialiste. Chez certains séparatistes jurassiens, on décèle des tendances analogues, surtout lorsqu'ils se font les défenseurs

de l'"ethnie française". Ces critiques, ces "besoins de grandeur" sont dus à une constante de notre histoire: la Suisse a toujours oscillé entre les tendances de l'isolationnisme et celles des vocations universelles, ainsi que le dit le Professeur Rappard dans les lignes suivantes:

"Malgré tous ses efforts, la Suisse n'a pas la collaboration facile en matière internationale. C'est que toute sa politique extérieure est dominée par deux tendances contraires dont l'une est favorable à l'isolement international et l'autre à la solidarité humaine. La première est évidemment le fruit d'une longue tradition historique, c'est la manifestation instinctive d'un petit peuple entouré de grands voisins, d'une nation consciente de ses diversités et par-dessus tout, jalouse de sa souveraineté. L'autre tendance est le résultat d'une conception plus sociale d'après laquelle la mission de la Suisse est de réconcilier, d'unir et de collaborer."

Cette contradiction, qui a marqué et marque encore l'attitude de la Suisse dans sa politique extérieure, s'est cristallisée depuis l'immédiat après-guerre. La Suisse s'était réfugiée alors dans un isolationnisme politique, consécutif aux hostilités, à la suspicion des deux grands vainqueurs à son égard et à l'absence de toute perspective d'avenir ("ni révolution, ni restauration") afin de conserver ce qu'elle avait gardé intact pendant la guerre. De cette époque, outre cette tendance à l'isolationnisme, nous avons conservé un véritable besoin de nous justifier, ainsi qu'une véritable peur d'admettre un décalage entre nos idéaux et nos réalités. Il découle de ces différents éléments une grande susceptibilité, une profonde méfiance, un état de défense ainsi que le besoin, imposé à chaque génération, de "repenser" la Suisse. La manière dont, nous les Suisses, réagissons à la critique nous le montre bien.

B. La valeur de ces critiques aujourd'hui

Ce qui compte en définitive, c'est la valeur qu'il convient d'attribuer aujourd'hui, et aujourd'hui seulement, à toutes ces critiques. Le fait que nous ayons été blâmés au cours de notre histoire sans que cela ait nui à nos intérêts essentiels ne doit

pas nous empêcher de voir la nécessité qu'il y a actuellement de réagir, nécessité due, en partie tout au moins, aux différences fondamentales de notre époque par rapport aux précédentes. Voici, brièvement exposé, pourquoi:

- 1) Nous assistons à une transformation accélérée du monde due au développement absolument inédit et fulgurant de la science, laquelle laisse à un petit Etat comme la Suisse un sentiment d'infériorité et d'impuissance. Cette évolution va jusqu'à remettre en question de grands problèmes: indépendance, souveraineté, neutralité, non-appartenance à l'ONU. Le problème scientifique est probablement le problème le plus aigu auquel la Suisse doit faire face.
- 2) Nous assistons, de plus, aux courants contradictoires de la politique internationale: d'une part, elle tend à l'internationalisme global (alors qu'il n'était que continental aux siècles passés) et au supranationalisme; d'autre part, elle tend au nationalisme et la création de nombreux petits Etats jaloux de leur souveraineté. La Suisse, située au centre d'une Europe dont l'importance politique s'est considérablement réduite, voit, elle aussi, son poids politique diminuer. En revanche, son importance tend à augmenter dans les pays du Tiers-monde. Notre neutralité a une portée extra-européenne avant tout.
- 3) En raison du développement de la science, les moyens de communications, la publicité ont subi un développement inouï, sans précédent lui aussi. La publicité est devenue un instrument scientifiquement utilisé d'une portée énorme. Avec une publicité scientifiquement mise au point, il est possible de tout "vendre", des produits industriels, aussi bien qu'une réputation politique. La Suisse fait d'autre part, de même que de très nombreux pays, l'expérience d'une publicité particulière: celle de la presse qui cultive le dénigrement et le scandale. Les faits susceptibles d'attirer l'attention des masses sont particulièrement exploités par ces journaux. Une propagande savamment orchestrée et lancée avec ténacité peut créer, à la longue, à l'intérieur comme à

l'extérieur, un état de faits susceptible d'anéantir les situations les plus solidement acquises. Des exemples, tirés de l'histoire récente, peuvent étayer cette affirmation.

Voilà pourquoi nous ne pouvons être d'emblée insensibles aux critiques qui nous parviennent de l'étranger. Le problème qui se pose est de savoir comment nous devons y réagir et de quelle manière nous pouvons nous y opposer.

CHAPITRE IVCONCLUSIONS ET SUGGESTIONSA. La méthodeI. Pourquoi les méthodes actuelles ne suffisent-elles pas?

Personne ne peut dire, sur la base de la documentation actuellement en notre possession, si les critiques qui se sont élevées ces derniers temps et qui ne manqueront certainement pas de se faire encore jour, ont ou auront une influence véritablement déterminante sur nos intérêts essentiels. Les affirmations de la presse à scandale sur l'affaire Jaccoud nous ont-elles causé du tort et, si oui, dans quelle mesure et dans quels milieux? L'absence du suffrage féminin peut-il nuire à notre tourisme ou, le cas échéant, nous porter préjudice lors d'une négociation délicate avec l'ONU? Quelle est, réellement, la portée des reproches que l'on nous fait au sujet du secret bancaire? Peuvent-ils réellement avoir des répercussions lointaines et dans des domaines étrangers aux questions bancaires?

A supposer qu'à ces questions soient données des réponses suffisamment claires: quels moyens faut-il, éventuellement, envisager pour remédier à cet état de choses? Comment les doser, les concentrer? Et comment arriver au choix le plus efficace?

Il est, pour dire vrai, impossible de donner une réponse à toutes ces questions avec les moyens dont nous disposons. Nous en sommes réduits aux suppositions. Selon le tempérament de celui qui est appelé à émettre un avis, la conclusion sera plutôt optimiste ou pessimiste. Les uns avanceront ce qui se fait déjà dans l'information et contesteront la nocivité effective des faits, petits ou grands, qui nous sont reprochés et mentionneront les services rendus par la Suisse, fort appréciés par les Etats étrangers. Les autres feront valoir que la question du suffrage féminin ou notre attitude à l'égard de l'ONU, par exemple, nous causent un certain tort et auront des conséquences lointaines, mais non moins sensibles, et qui se feront re-

marquer dans un ensemble de circonstances imprévisibles et inattendues.

Pour discuter valablement et sortir, autant que faire se peut, d'une conversation superficielle et afin de ne rien laisser au hasard, il n'y a probablement qu'un moyen qui n'est pas infailible, mais qui peut rendre service tout de même: recourir, ainsi que le font certains Etats étrangers, à des recherches approfondies et à des méthodes expérimentales semblables à celles que l'on utilise dans l'industrie privée (sondages d'opinions, études de marchés, etc.). On répliquera qu'il est beaucoup plus difficile d'étudier un "marché politique" que d'analyser un "marché industriel". Ce n'est pas absolument certain et cela reste à prouver. Mais même si cette affirmation correspondait à la vérité, elle ne devrait pas nous amener à renoncer à de telles analyses "politiques". Ayant des intérêts à défendre, disposant de moyens forcément limités et devant faire un choix, nous sommes obligés d'organiser nos efforts de manière telle qu'ils laissent envisager un succès aussi ample et durable que possible.

La question qui se pose dès lors est de savoir si nous entendons utiliser des méthodes expérimentales modernes pour la recherche des moyens les plus efficaces à défendre la "présence de la Suisse".

Nous pensons que cette étude devrait être entreprise incessamment et avec le plus grand soin.

II. Coordination de la diffusion et de la propagande

La diversité des organismes chargés du rayonnement de la Suisse à l'étranger pose le problème de leur coordination à un niveau élevé. Cette question qui est fréquemment évoquée par la presse de notre pays nécessite, si l'on veut aboutir à une solution efficace, des études élaborées sur des données exemptes de toute idée préconçue.

Le problème de la coordination des organismes chargés du rayonnement de la Suisse à l'étranger avait déjà été abordé en 1946 sur

le plan de l'information. Reconnaisant que notre publicité était assurée à l'étranger du point de vue économique, touristique et culturel et afin de parer à l'absence inévitable de ministère de l'information, on avait alors établi le projet d'un Office suisse de l'information qui visait à informer l'opinion publique étrangère et à répondre aux campagnes de presse dont nous étions l'objet.

Cet Office suisse d'information, qui aurait dû être une centrale de coordination, aurait été chargé des tâches suivantes:

- faciliter les relations avec la presse étrangère établie en Suisse;
- maintenir une étroite liaison entre la presse suisse, l'ONST et le DPF;
- réunir les organisations intéressées à notre publicité à l'étranger pour étudier la réalisation de projets communs;
- étudier la situation particulière de chaque pays et adapter nos moyens d'information en conséquence;
- créer dans la presse mondiale des points d'appui en renforçant et en complétant ceux qui existent déjà;
- procéder pour chaque pays à une enquête, en collaboration avec le DPF, afin de déterminer les possibilités offertes et constituer, à l'intention de la presse suisse, une documentation sur la presse étrangère;
- réunir tous les articles parus à l'étranger sur la Suisse.

La création d'un Comité de patronage avait été envisagée. Etant donné l'importance de ce Comité, un Bureau restreint, composé de cinq personnes (les représentants de la presse suisse - des milieux patronaux et syndicaux - des CFF, de l'OSEC et de l'ONST) était prévu. Un administrateur délégué, journaliste professionnel, aurait été chargé d'établir la liaison entre la presse suisse et l'organisme prévu.

Si ce projet n'a pas été réalisé tel qu'on le prévoyait en 1946, un certain nombre de ses suggestions ont été prises en considération. C'est ainsi que le Foyer de la Presse étrangère a été créé à Berne et que l'élément de coordination a été réalisé dans une certaine

mesure, tout au moins, par les différentes organisations intéressées. Il n'en reste pas moins que si, en 20 ans, d'importants progrès ont été réalisés, les idées évoquées en 1946, de même que celles qui furent discutées par la suite, mériteraient un nouvel examen. La Suisse doit faire face, en effet, à une concurrence accrue de la part de ses concurrents industriels d'une part, et à une très forte augmentation des frais de publicité, d'autre part. Sans vouloir suggérer un projet définitif et concret, on pourrait néanmoins envisager la création d'un Conseil de l'information (ce nom est purement indicatif) qui travaillerait en étroite collaboration avec les organisations existantes, dont le travail accompli jusqu'à ce jour est fort appréciable.

Afin de pouvoir fournir un travail efficace, ce conseil devrait pouvoir se réunir fréquemment et travailler selon des méthodes adéquates. C'est ainsi que des groupes de travail pourraient être constitués et que l'on pourrait charger les institutions participant aux travaux de ce conseil d'études spécialisées et de recherches déterminées. On pourrait ainsi mettre un accent particulier sur la continuité du travail, travail qu'il serait nécessaire de prévoir non seulement à long terme, mais également à moyen et à court terme, selon des plans préalablement établis.

Les méthodes de ce conseil devraient être empruntées à celles des études de marché et des relations publiques utilisées par l'industrie privée. C'est ainsi que les programmes de travail devraient être établis en toute connaissance de cause, selon une analyse scientifique du problème en question. Il convient, en effet, de savoir ce qui peut éveiller le plus d'intérêt dans tel ou tel pays et de baser notre propagande, non sur ce qui nous intéresse, mais sur ce qu'attendent les autres de nous. On ne peut, de plus, présenter à tout le monde tous les problèmes de la même façon. C'est ainsi qu'en ce qui concerne l'explication de certains principes de notre politique étrangère, neutralité, non-adhésion à l'ONU, des plans d'information doivent être envisagés selon les pays auxquels ils s'adressent.

Le travail de ce conseil devrait s'effectuer en étroite collaboration avec certains services du DPF auquel il appartient de procéder à une politique d'information plus active. C'est ainsi qu'afin de faciliter le travail du conseil de l'information, le Service d'information et presse du DPF devrait pouvoir être à même de remplir certaines tâches et bénéficier d'un personnel plus nombreux.

Nos missions diplomatiques pourraient être chargées d'étudier et d'analyser le "marché de l'information" et de suggérer à la Centrale les mesures adéquates. Les procédés auxquels il serait nécessaire d'avoir recours pour réaliser ces analyses devraient, cela est évident, tenir compte du droit international.

On pourrait, d'autre part, envisager de donner, dans certaines de nos ambassades importantes, plus de poids aux relations avec la presse. Un diplomate pourrait être chargé de cette tâche.

La constitution d'un conseil de l'information tel que nous l'avons décrit nécessite une augmentation du budget et du personnel. C'est un inconvénient, mais, et l'alternative est impitoyable, ou l'on arrive, après examen du problème, à la conclusion que la publicité et l'information politique jouent un rôle décisif et l'on s'efforce d'adopter des méthodes modernes et efficaces; ou l'on se contente du système actuel, jugeant que les désagréments qu'il comprend sont supportables.

Cependant, à l'heure actuelle, répétons qu'une analyse scientifique des problèmes et de la façon de les absorber est indispensable.

B. Questions concrètes

I. Politique de solidarité internationale

Ainsi que nous l'avons vu, notre neutralité et notre non-appartenance à l'ONU ne peuvent se justifier aux yeux de l'étranger que par les efforts de collaboration et de solidarité que nous accomplissons. Jusqu'à maintenant, la Suisse a surtout considéré sa responsa-

bilité internationale sur le plan humanitaire et s'est efforcée de compenser sa neutralité sous forme d'actions d'entraide. Il serait souhaitable d'examiner s'il ne conviendrait pas de dépasser ces limites et de mieux affirmer notre volonté de participer à la vie internationale en collaborant plus étroitement aux travaux des organisations internationales. Mais ces efforts accrus devraient être accompagnés d'une information scientifiquement utilisée pour renseigner l'opinion étrangère sur notre attitude. Et les moyens que nous choisirions pour intensifier notre collaboration internationale devraient, à leur tour, faire l'objet d'une analyse du "marché". Le résultat de cette analyse ne serait pas le seul critère nous permettant de faire le choix; mais il ne saurait être négligé.

II. Les Suisses à l'étranger

a) Les relations entre nos compatriotes résidant à l'étranger et le pays doivent être intensifiées. D'une manière générale, on peut dire que tout ce qui rend, sans nécessité absolue, ces relations plus difficiles et plus compliquées doit être supprimé sans retard. Dans cet ordre d'idées, certaines questions à caractère administratif (règlement consulaire, immatriculation, taxe et contrôles militaires, etc.) mériteraient d'être revues dans un esprit de large compréhension et en dehors de toute réglementation bureaucratique.

b) Nos compatriotes doivent être tenus au courant des problèmes du pays et renseignés régulièrement sur l'attitude de nos autorités. Nous disposons, chez les Suisses à l'étranger, d'un instrument peu onéreux qui permet de faire connaître notre politique dans les milieux les plus divers. Ici, cependant, se pose également une question d'analyse. Il faut procéder avec beaucoup de doigté et savoir choisir les moyens les plus efficaces. Les Suisses à l'étranger sont composés d'éléments trop hétéroclites pour qu'il soit recommandable d'adopter, en l'occurrence, des procédés valables pour tous.

III. Les "maisons suisses"

Dans plusieurs villes existent déjà des centres suisses. Ils ont donné des résultats tangibles et appréciables. Il conviendrait d'établir un plan (qui s'inscrirait dans le programme à établir par le conseil de l'information) en vue de la création de centres suisses dans d'autres villes. Le choix de celles-ci devrait être le résultat d'une analyse soigneusement préparée. D'une façon générale, il convient de créer des centres suisses qui poursuivent à la fois un but politique, culturel, économique et social. En principe, aucun de ces éléments ne doit avoir la priorité.

IV. Visites officielles

De nombreux Etats, particulièrement les pays en voie de développement, sont très sensibles à l'attention que les gouvernements étrangers leur portent. Un pays comme le Japon, par exemple, attache beaucoup de prix à la visite d'hommes d'Etats. Le Danemark et la Hollande l'ont compris et y ont déjà organisé des visites de ce genre. Notre organisation gouvernementale rend difficile l'exécution d'un tel programme. Avant de chercher des moyens qui correspondent à nos possibilités, il faudrait procéder, ici également, à des analyses en vue d'établir dans quelle mesure ces visites officielles peuvent être rentables.

V. Elargissement des moyens dont disposent les organismes chargés du rayonnement de la Suisse à l'étranger.

a) Ambassades et consulats

Il ne suffit pas d'exiger plus de personnel ou plus d'argent pour nos représentations officielles à l'étranger. Il faut d'abord analyser méthodiquement et avec une vue d'ensemble le fonctionnement de ces postes et examiner si la répartition des tâches qu'on leur impose se justifie. Cet examen est en cours.

b) ONST, OSEC, Pro Helvetia

En vertu des nouvelles mesures prises par la Confédération, des moyens dépassant de beaucoup ceux dont ces organismes disposaient auparavant leur ont été accordés. Aussi la critique selon laquelle ils disposent de moyens insuffisants est-elle dépassée. En ce qui concerne l'ONST, en effet, un crédit de 9,1 millions lui a été accordé pour la construction et la rénovation des centres suisses de Londres et de New York. Pour les autres agences suisses à l'étranger, le message du Conseil fédéral a prévu une solution dans le cadre du budget annuel que le Parlement sera amené à débattre. Il est, en effet, indispensable de doter l'ONST de moyens suffisants, car la Suisse est obligée de faire face à une concurrence accrue de la part des pays hautement industrialisés qui soutiennent leur tourisme par l'octroi d'importants crédits. En France, en Belgique, en Italie et en Espagne, par exemple, l'Etat prend à sa charge la totalité des frais de propagande touristique, alors qu'en Autriche et en Allemagne, la participation de l'Etat s'élève à 95% et en Angleterre à 85%. L'ONST doit donc posséder les moyens de lutter contre cette concurrence étrangère si le tourisme suisse veut pouvoir continuer à jouer son rôle dans notre vie économique.

En ce qui concerne Pro Helvetia, un plan de quatre ans a été élaboré au terme duquel cette fondation disposera de 2,7 millions pour l'entretien de ses rapports culturels avec l'étranger en 1969. Ici, à nouveau, il convient de prendre en considération ce qui se fait à l'étranger. (La Province canadienne du Québec, par exemple, consacre 7 millions de dollars par année à sa propagande culturelle). Aussi faut-il, si l'on veut faire admettre par l'étranger une autre image du peuple suisse que celle que nous pouvons constater actuellement dans le domaine culturel, permettre à Pro Helvetia de faire face à la concurrence étrangère et accepter de poursuivre, à cet effet, l'action entreprise en faveur de cette institution.

Selon le plan financier de 10 ans de la Confédération, une augmentation des subventions accordées à ces institutions est envi-

sagée. Mais sera-t-elle suffisante face aux exigences de 1975? Une planification à long terme devrait, avant tout, établir une répartition des crédits envisagés entre la propagande politique, culturelle et économique.

VI. Questions diverses

Les questions "suffrage féminin", "articles confessionnels", "secret bancaire", etc. devraient faire l'objet d'une analyse scientifique afin de déterminer leur importance effective dans nos relations avec l'étranger. Des résultats de cette analyse dépendraient, en partie, les mesures à prendre sur le plan intérieur. A l'heure actuelle, nous ignorons la portée effective des discussions qui se déroulent à l'étranger sur les problèmes précités. Aucune enquête réalisée avec des moyens modernes n'a véritablement été entreprise jusqu'ici.